

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.
ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.
» » » 14 » » six mois.
» » » 7 50 » » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.
Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS, LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

L'imprimerie du Journal de Roubaix est transférée Grande-Rue, 56.

ROUBAIX
7 janvier 1862.

On assure que le *Moniteur* publiera incessamment le décret de convocation des Chambres.

Il se confirme que le discours de la couronne annoncera la clôture de la législature actuelle comme devant être prononcée aux termes de ses travaux en 1862. Les collèges seraient convoqués à la fin de mai ou au commencement de juin.

On commence à s'occuper, dans la salle des Etats, des préparatifs pour l'ouverture de la session de 1862.

On annonce comme devant paraître au premier jour une circulaire de M. de Persigny sur la loi des signatures : cette circulaire fixerait définitivement la législation.

On lit dans le *Pays* :

Après la dépêche de M. Thouvenel, celle du comte de Rechberg ; après celle du comte de Rechberg, une lettre adressée par le comte de Bernstorff à M. de Gerolt, envoyé prussien à Washington.

M. le comte de Rechberg, sans entrer dans un examen détaillé de la question de droit, est d'avis que l'Angleterre ne pouvait guère se dispenser de réclamer contre l'atteinte portée à son pavillon et d'en demander une juste réparation. Que le gouvernement de Washington soit équitable et modéré, il peut, sans le moindre sacrifice à sa dignité, accueillir les demandes de l'Angleterre. Voilà toute la dépêche du ministre des affaires étrangères d'Autriche.

M. le comte de Bernstorff pense, comme M. de Rechberg, que l'Angleterre n'a élevé aucune prétention qui puisse froisser les sentiments du président Lincoln, et il serait heureux d'avoir contribué à la solution pacifique du conflit.

En réalité, ces dépêches officielles condamnent, comme l'a fait déjà l'opinion publique en Europe, la conduite du capitaine Wilkes. Elles conseillent la paix : il ne faut donc y voir ni promesse ni engagement, c'est un avertissement, un conseil amical plutôt, peut-être une déclaration de principes. — J. Gautrelief.

Un relevé publié dans les annales du commerce extérieur, et mis au jour par le ministre du commerce, fait connaître quelle importance a acquise la navigation française avec les ports anglais du nord-est, où se chargent les charbons.

En 1859, le commerce sous pavillon français avait été (entrées et sorties réunies) de 2,384 bâtiments et de 223,699 tonneaux. Il s'est élevé en 1860 à 3,057 bâtiments, d'un port total de 279,901 tonneaux. La part du port de Sunderland a été la plus considérable : 1,200 navires et 110,353 tonneaux.

On a de bonnes nouvelles de Chine ; une dépêche de Pékin, datée du 1^{er} novembre, et parvenue au *Moniteur* par la voie de Saint-Pétersbourg, annonce que le jeune empereur est enfin arrivé à Pékin. Le prince Kong, le négociateur du traité de paix, est régent de l'empire ; et le conseil suprême, composé d'éléments hostiles aux Européens, a été dissous.

Une dépêche de Bombay, du 12 décembre, annonce que Nana-Saïb a été arrêté à Currachee, au moment où il s'embarquait.

S'il fallait en croire une dépêche de l'Agence Continentale, de nouveaux conflits se seraient reproduits entre les garnisons prussienne et autrichienne de la forteresse de Rastadt. Quelques soldats ont été tués, plusieurs grièvement blessés.

M. Alphonse Hardon, entrepreneur général des travaux de canalisation de l'isthme de Suez, vient de recevoir de l'empereur de Russie la croix d'officier de l'ordre de St-Stanislas (troisième classe).

Cette distinction a été accordée à M. Alphonse Hardon à l'occasion de l'ouverture du temple russe de la rue de la Croix-du-Roule, qui a été construit par M. Hardon sur les plans d'un architecte russe et qui rappelle, par son élégance et ses clochetons dorés, la chapelle grecque de Wiesbaden.

On assure que M. Declercq va repartir pour Berlin où l'attendraient de nouvelles propositions des négociateurs prussiens pour le traité de commerce entre la France et l'Allemagne.

Des lettres de Turin annoncent la prochaine arrivée du général Garibaldi dans cette ville.

La commission impériale créée en vue de l'exposition de Londres, vient d'être saisie d'un projet de collège international conçu par M. A. Barbier, manufacturier à Clermont-Ferrand, sur les bases suivantes :

Ce collège international serait composé de quatre établissements : un en Allemagne, l'autre en France, le troisième en Angleterre, le quatrième en Italie. On y réunirait des enfants des quatre nations dans une proportion à peu près égale et un enseignement d'abord élémentaire, puis supérieur, leur serait donné d'après un programme unique résultant des meilleures méthodes. L'enfant, entré à 10 ans, passerait d'un établissement à l'autre, et quand il aurait passé successivement une année dans chaque pays dans les classes inférieures, il recommencerait la même rotation pour les cours supérieurs, de manière à savoir les quatre langues à 18 ans.

Pour l'exécution de ce projet, M. A. Barbier offre quatre prix de 2,000 fr., 1,500 fr., 1,000 fr., 500 fr. aux auteurs des meilleurs mémoires sur la création de ce collège international. Ces mémoires devront être envoyés à la commission d'organisation de l'exposition française de Londres au plus tard le 31 mai prochain. Toutes les nations sont admises à concourir : mais les mémoires, pour la facilité de leur examen, devront être écrits ou traduits en français. Ils auront à traiter :

- 1° Des considérations générales sur l'enseignement ;
- 2° Du programme des études ;
- 3° Des établissements à fonder ;
- 4° Du budget des recettes et dépenses ;
- 5° De l'organisation financière.

Le jury, après avoir pris connaissance de ce programme, a émis, à l'unanimité, l'avis que le projet de M. Barbier, est éminemment utile et répond à une des besoins sociaux créés par le développement des relations internationales de notre époque.

Cette délibération a été insérée au *Moniteur*.

Tribunaux.

L'INCIDENT DE PÉRIGUEUX.

Nous avons rapporté dans notre numéro du 3 janvier un fait très grave qui s'est produit, le 27 décembre, à l'audience du tribunal civil de Périgueux, présidée par M. Saintespes-Lescot. On lit à ce sujet dans le *Droit* :

« Ce fait a vivement ému l'opinion pu-

blique, et le corps des avocats a été profondément blessé.

Le conseil de l'ordre, réuni le jour même, a voulu, avant de prendre une détermination, s'entourer de tous les renseignements propres à l'éclairer, et, après un examen approfondi, il a, dans une réunion du 31 décembre, délibéré qu'il y avait lieu de réclamer, par les voies légales et régulières, la réparation de l'injure reçue. Cette délibération, précédée de l'exposé minutieux des circonstances de l'affaire, a été envoyée au ministre de la justice et au procureur général près la cour impériale de Bordeaux.

De plus, les avocats du barreau de Périgueux, mus par le sentiment de leur dignité offensée, sont disposés à attendre avec respect et confiance la solution de ce débat, avant de reprendre la parole devant le magistrat auquel ils reprochent sa violence contre l'un d'eux.

A l'audience du 2 janvier, aucun avocat n'a paru à la barre ; les avoués ont lu leurs conclusions et déposé leurs pièces. L'audience a duré une demi-heure.

Les délibérations du conseil et les mesures prises par les avocats seront communiquées aux autorités judiciaires et à tous les conseils de l'ordre en France.

INDUSTRIE HOUILLÈRE DU NORD.

D'un rapport adressé au conseil général du Nord, nous extrayons quelques renseignements intéressants sur la position de l'industrie charbonnière de ce département.

La production houillère du département du Nord s'est élevée, en 1860, à 10,350,000 tonnes hectolitres, ou 1,600,000 tonnes c'est-à-dire 3 par cent de plus qu'en 1859. Ce chiffre représente un peu plus d'un cinquième de la production totale de la France (7,000,000 tonnes) et 11 pour cent de sa consommation (13,800,000 tonnes). En 1858, la production du département atteignit déjà le même chiffre de 1,600,000 tonnes ; mais elle était relativement plus élevée, car elle formait le quart de la production totale de notre pays (6,500,000 tonnes) et 13 pour cent de sa consommation (12,000,000 tonnes). Cette production du département est à peu près égale à sa propre consommation ; les charbons qui sont envoyés dans l'intérieur de la France, et qui s'élevaient environ à 1 million de tonnes, sont remplacés par une quantité équivalente que l'on fait venir presque exclusivement de Belgique.

Le prix des charbons gras de la compagnie d'Anzin s'est élevé, en 1860 à 1 fr. 50 c. pour les petits consommateurs des

campagnes, à 1 fr. 25 pour les usines qui s'approvisionnent en compte courant pour leurs chariots, et il a varié de 1 fr. 30 à 1 fr. 35 l'hectolitre pour les expéditions faites par chemins de fer, et par bateaux aux consommateurs éloignés.

Les charbons gras de Douchy ont été vendus de 1 fr. 30 à 1 fr. 35 l'hectolitre. Les charbons durs de la compagnie d'Aniche n'ont été vendus qu'à raison de 1 fr. 40 l'hectolitre en moyenne. Ces charbons d'Aniche ne faisant que très-peu de fumée en brûlant, il serait à désirer que l'usage s'en répandit autant que possible, au moins dans les villes. Les charbons anthraciteux (ou maigres) de Fresnes et de Vicoigne se sont vendus 1 fr. 40 l'hectolitre aux consommateurs de la campagne, tels que les briqueteries, fours à chaux, etc. ; 1 fr. 20 aux usines du pays, et 1 fr. à 1 fr. 05 aux usines éloignées qui s'approvisionnent par bateaux.

Depuis le commencement de l'année 1861 les prix de vente ont une tendance à la baisse, et la consommation se restreint à cause du peu d'activité de toutes les industries en ce moment.

M. l'ingénieur du district appuie les diverses mesures sollicitées par les compagnies houillères du Nord, savoir :

- 1° La diminution des droits sur les caux ;
 - 2° L'emploi exclusif de la houille française pour les consommateurs de l'Etat, et notamment pour la marine impériale ;
 - 3° La réduction ou l'exemption totale de la redevance des mines ;
 - 4° La promulgation d'une loi semblable à la loi belge, permettant aux compagnies houillères d'obtenir, sur un avis de l'administration des mines, l'expropriation des terrains qui leur sont nécessaires pour l'établissement des chemins de fer d'embranchement ;
 - 5° L'établissement d'un droit de sortie sur les perches qui s'exportent en Belgique pour le soutènement des mines ;
- P.-B.—S. DARNIS.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Turin, 3 janvier.

Garibaldi vient d'adresser aux carabinieri génois une lettre dans laquelle il les invite à fournir leurs armes, car voici venir le moment de renouveler leurs preuves de bravoure.

Londres, 6 janvier.

Le froment était en baisse ainsi que l'orge, les fèves et les pois. L'avoine était

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 8 JANVIER 1862.

N° 16.

LE FILS ADOPTIF.*

CHAPITRE XVIII.

DÉNOUEMENT.

La famille Bérard était toujours en proie à une poignante angoisse, car il ne se manifestait pas d'amélioration dans l'état de Jules, à l'égard duquel les préventions de M. François et de sa femme s'étaient dissipées depuis le rétablissement de la bonne intelligence entre les jumeaux. D'un autre côté, ils plaignaient et ils aimaient du fond du cœur l'infortunée Adèle, si cruellement déçue dans son amour qu'elle s'était condamnée à l'exil et à la dépendance, et ils appréciaient mieux qu'autrefois ses précieuses qualités et l'élevation de ses sentiments.

Malgré le courage surhumain qu'il puisait dans son amour paternel, M. Auguste s'était vu contraint, par l'épuisement de ses forces, de se rendre en partie aux injonctions du médecin, c'est-à-dire de ne plus passer qu'une nuit sur deux au che-

vet du malade, cédant l'autre à Adolphe, dont rien n'avait pu ébranler la dangereuse résolution d'alterner avec son oncle. Attiré par le bruit d'une voiture qui entrait dans la cour, Adolphe s'approcha d'une fenêtre. Un instant après, il ouvrait la portière en s'écriant : « Adèle ! » et il lui tendait la main pour l'aider à descendre.

Le visage d'Adèle trahissait la plus vive inquiétude, et elle ne put d'abord proférer une seule parole.

« Je vois qu'il n'est pas mort, dit-elle enfin, après avoir attaché sur Adolphe des regards scrutateurs.

— Non, mais son état est toujours très-grave.

— Pauvre Jules ! — puis-je le voir sur-le-champ ?

— Je l'ignore. Rendons-nous à son anti-chambre ; nous consulterons tout à l'heure le médecin, qui est en ce moment auprès de lui.

Et là, Adèle s'informa avec la plus vive sollicitude de la santé de sa tante, de son oncle et de M. Auguste, dont les angoisses devaient être si poignantes.

Que se passait-il pendant ce temps-là dans la chambre de Jules ? Près de son lit se tenaient M. Auguste et le docteur ; ce dernier allongea le bras pour tâter le pouls du malade.

« Il est fort agité ! » dit-il un instant après.

Jules jouissait en ce moment de la plénitude de ses facultés intellectuelles, mais il était si faible qu'il avait de la peine à soulever sa main ; il se plaignait de douleurs dans la poitrine et de maux de tête.

« Que ça me fait du bien ! murmura-t-il en regardant avec reconnaissance M. Auguste, qui lui appliquait sur le front une

compresse mouillée. « J'entends marcher dans l'anti-chambre, pensa-t-il, et si je ne me trompe, c'est Adolphe ; je reconnais sa voix. » Ses joues étaient encore brûlantes de fièvre et ses yeux ardents.

« Oncle chéri, dit-il à M. Auguste, je vous en prie, allez dire... M. le docteur, approchez.

— Que désirez-vous, M. Jules ?

— Qu'elle entre... je suis si impatient de revoir...

— M^{lle} Adèle ?

— J'ai l'ouïe fine, M. le docteur. Et un rayon de joie illumina ses yeux.

— Mais croyez-vous avoir déjà la force de supporter sa présence ?

— La force ? Qu'importe ! répliqua-t-il vivement.

— Il importe beaucoup ; l'impression pourrait être fatale.

— Eh bien, après ? Une mort douce, celle-là ! Si Adèle n'entre pas, je vais la trouver, » ajouta-t-il ; et, par un effort, il parvint à se mettre sur son séant, puis il regarda d'un air suppliant son oncle Auguste.

« Je vous en prie, M. le docteur, dit celui-ci, permettez à Adèle de se présenter.

Voyant l'agitation du malade, le docteur céda, et la porte se rouvrit quelques minutes après. Aussitôt un tremblement nerveux s'empara de Jules, et une pâleur mortelle se répandit sur son visage. Adèle s'approcha en chancelant et s'agenouilla près du lit en fondant en larmes ; le malade retomba évanoui sur ses coussins.

M. Auguste s'empressa de relever Adèle, et, après l'avoir pressée tendrement sur son cœur, il lui dit, en la conduisant au fauteuil qu'il venait de quitter : « Prends ma place, » et il sortit.

Adèle, assise au chevet du malade, se mit à lui froter les tempes avec de l'eau de Cologne.

« Est-ce un rêve ? balbutia-t-il, ne tardant pas à rouvrir les yeux.

— Non, Jules ; me voici, et je vais être ta garde ; je sais que tu es innocent du crime qui m'a fait rompre avec toi.

Il chercha à lui prendre la main pour la porter à ses lèvres ; mais, comme la force lui fit défaut, Adèle saisit cette main dans les siennes et la lui pressa avec effusion.

« Mon Dieu, que je suis heureux ! » murmura-t-il.

A son retour, le médecin reconnut avec anxiété que cette entrevue avait violemment agité le malade, et qu'il était à craindre que la nuit ne fût mauvaise et même signalée par une crise violente. Il ne le cacha point à Adèle, qui le pressait de questions. « Aurez-vous la force, lui demanda-t-il, de le veiller jusqu'à demain matin ?

— Je n'aurais pas le courage de m'en dispenser, » répondit-elle en tremblant, car elle comprenait bien que le docteur lui palliait encore la redoutable vérité. « M. Auguste, poursuivit-elle, est épuisé par la fatigue et surtout par les tortures morales, et je ne souffrirai pas qu'Adolphe continue de s'exposer en donnant des soins à Jules ; à moi seule désormais ce privilège.

— Mais, mademoiselle...

— Pas d'objections, je vous en supplie, M. le docteur, c'est mon devoir. Au surplus, je suivrai religieusement vos prescriptions ; vous pouvez y compter. » Le langage d'Adèle trahissait tant d'ab-